

La médiation en entreprise

Formation continue de 14h

ASBL Médiation et Conciliation en droit social

OÙ ET
QUAND ?

La Panne

LE 29 & 30
SEPTEMBRE
2022



Une formation dispensée par la médiatrice Laure VEIRIER pour des praticiens des MARC : *"Apprentissage et mises en situation de la médiation en entreprise dans la gestion des relations professionnelles"*.

Formation continue

Du 29 & 30 Septembre 2022

Informations

► **Quoi ?**

La médiation en entreprise, une approche d'une technique dans un cadre collectif.

► **Qui ?**

Les médiateurs agréés ou toute personne ayant déjà suivi une formation de base.

► **Comment ?**

De la pratique au recadrage (échange d'expériences, jeux de rôle, témoignages, contextualisation juridique).

► **Pourquoi ?**

Comprendre, promouvoir, prescrire, conseiller, méditer.

► **Par et avec qui ?**

Laure VEIRIER : une des pionnières de la médiation collective en entreprise en France (CV sur demande).

► **Quand ?**

2 jours de séminaire résidentiel (14h)
29 Septembre 2022 de 10h00 à 18h30 (accueil dès 9h00)
30 Septembre 2022 de 9h00 à 17h30
Lunch et pauses café incluses.

► **Où ?**

Hôtel Donny (www.hoteldonny.com)
Adresse : Donnylaan 17, 8660 La Panne
Parking gratuit.
Certificat Covid ou test PCR en fonction des normes sanitaires en vigueur.





► **Agrément**

Agrément de la CFM
Agrément de " [Avocats.be](https://www.avocats.be)"

► **Nombre**

20 participants maximum.

► **Prix**

495€ pour les membres de l'asbl MC Sociale
575€ pour les non-membres de l'asbl MC Sociale
All Inclusive : deux jours de formation, supports pédagogiques, évaluation, certificat, pause-café, restauration, une nuitée en chambre single, libre accès à la piscine couverte et à l'espace Wellness.

► **Inscription**

Via le site www.s-mediation.be
Ou par mail info@s-mediation.be ou
nl@lambrechtstievenard.be
Paiement vaut inscription (BE23 7360 3311 8591)
Aucun remboursement en cas d'annulation moins d'un mois avant le début de la formation (sauf force majeure)
Inscription souhaitée avant le 20 juillet 2022.

► **Coordinateurs formation**

Marie-Anne Bastin - Monique Colens
Nathalie Lambrecht - Olivier Moreno

► **Réserve Covid**

S'agissant d'un séminaire interactif, l'asbl MC Sociale se réserve le droit d'annuler le séminaire si des nouvelles normes sanitaires rendaient difficiles, voire impossibles, les mises en situation (exercices pratiques) des participants, ainsi que si le nombre de participants est insuffisant.

Programme

Du 29 & 30 Septembre 2022

PROGRAMME

► **Accueil**

Présentation de la formatrice et des participants.

► **Contexte**

Au sein des entreprises ou des institutions, les tensions, les différends et les conflits s'articulent dans un environnement collectif et les interventions pour les régler ou les apaiser requièrent un savoir-faire et un savoir être spécifiques.

Ces techniques spécifiques de médiation sont de nature à élargir notre champ de compétences de médiateur pour prévenir et gérer en humanité et sécurité juridique des situations collectives.

► **Objectifs**

- Repérer les spécificités d'une médiation collective au sein des institutions ou entreprises ;
- Appréhender les conditions d'une médiation au sein d'un collectif en tension ou en conflit ;
- Situer la médiation au regard des lieux et des procédures légitimes de décision ;
- Clarifier la méthodologie de ce type d'intervention ;
- Se préparer et s'entraîner à soutenir une position de médiateur dans ces situations de l'amont jusqu'à la clôture.

► **Méthode**

La formation est essentiellement expérientielle : elle s'articulera autour de courts exposés théoriques et de mise en situation par des exercices pratiques et des jeux de rôles.



Formulaire d'inscription

Du 29 & 30 Septembre 2022

INSCRIPTION

Nom

Prénom

Adresse

E-mail@.....

Téléphone

Agrément Oui/Non – Si oui, par qui ?.....

Inscription Tout paiement vaut inscription
Lors de mon inscription, je verse la somme de 495€(membre) ou 575€ (non-membre) sur le compte de l'asbl Médiation et Conciliation sociale :
BE23 7360 3311 8591 en mentionnant mon nom et Séminaire La Panne 2022
Absence de remboursement en cas de désistement moins d'un mois avant le début de la formation.



Dans le cadre du RGPD, nous vous informons qu'en vous inscrivant à l'une de nos formations, vous figurez dans un fichier comportant les données personnelles que vous nous avez transmises lors de votre inscription, à savoir : nom, prénom, adresse mail, adresse, numéro de GSM, numéro de téléphone professionnel, fonction professionnelle et, le cas échéant, société où elle est exercée, site web éventuel, autres données professionnelles dont, le cas échéant, votre numéro d'agrément comme médiateur et les éventuelles spécialisations suivies (civile et commerciale, sociale, familiale ou autre). Ce fichier n'est accessible qu'aux administrateurs de l'ASBL. Il est entouré des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de le protéger et les informations qu'il contient ne sont jamais transmises à des tiers.

Ce fichier peut être utilisé exclusivement pour vous informer de nos formations, d'événements organisés par l'ASBL ou auxquels celle-ci participe, ou d'autres informations à caractère professionnel ayant trait aux MARCS.

Il sera conservé tant que vous serez membre de l'ASBL et durant une période de 10 ans à compter de la perte de cette qualité.

Il vous est possible, à tout moment, de vous désinscrire de nos courriels ou d'exercer vos droits (accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité) en nous écrivant un mail à l'adresse info@s-mediation.be.

Par votre inscription à notre formation, vous nous communiquez expressément votre accord pour la conservation et l'utilisation de ces données aux fins indiquées ci-dessus. Nous vous remercions déjà pour votre confiance.

Conditions générales

Du 29 & 30 Septembre 2022

1. **Préliminaire** : Les présentes conditions générales priment sur les conditions générales et/ou particulières du participant, même si ces dernières prévoient qu'elles s'appliquent de façon exclusive.

2. **Inscription et modalités de paiement** : Le nombre de participants au séminaire est limité.

L'inscription au séminaire se fait via le formulaire qui se trouve sur le site internet de l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social, à renvoyer avant le 20 juillet 2022 par mail à l'adresse : info@s-mediation.be ou nl@lambrechtstievenard.be.

L'inscription ne sera confirmée qu'à la réception du paiement total du montant dû au bénéfice du compte bancaire de l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social BE BE23 7360 3311 8591, avec la communication du nom du participant accompagné de la mention "Séminaire La Panne 2022".

A la réception du paiement, l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social confirmera l'inscription au participant par mail.

Sur simple demande précisant les données de facturation, une facture acquittée peut être adressée au participant.

Une attestation de formation permanente sera délivrée à l'issue du séminaire.

3. **Modification** : L'ASBL Médiation et Conciliation en droit social se réserve le droit de modifier le formateur prévu initialement, si elle estime que ceci est nécessaire pour l'exécution et la qualité de la formation.

4. **Annulation** : En cas de force majeure ou en cas d'inscriptions insuffisantes, l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Plus particulièrement, l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social veille au respect des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19. L'ASBL Médiation et Conciliation en droit social se réserve dès lors le droit d'annuler le séminaire.

En cas d'annulation liée aux situations précitées, les participants seront remboursés de l'intégralité du montant déjà payé dans un délai de 15 jours suivant la notification de l'information, sous réserves des frais que l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social aurait déjà engagés pour la bonne tenue du séminaire et qu'elle ne peut pas récupérer. Sauf cas de force majeure justifiée, l'inscription au séminaire ne peut pas être annulée moins d'un mois avant le début de la formation et les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

Suite conditions générales

Du 29 & 30 Septembre 2022

5. Responsabilité : La responsabilité de l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social ne peut être engagée en vertu du présent contrat, sauf dans les cas découlant d'obligations imposées par la loi.

6. Propriété intellectuelle : L'ASBL Médiation et Conciliation en droit social et/ou les formateurs auxquels elle fait appel pour ses formations détiennent la propriété intellectuelle des programmes.

Le participant ne peut ni enregistrer, ni reproduire, ni diffuser, ni vendre, ni distribuer, ni adapter, ni céder, directement ou indirectement, les supports écrits reçus dans le cadre de la formation, sans le consentement préalable et écrit de l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social.

7. Données personnelles : Les données personnelles des participants qui ont été communiquées par eux à de l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social lors de leur inscription et durant ou à l'issue de la formation sont destinées à l'usage interne de l'ASBL. Ces données sont entourées des mesures techniques et organisationnelles appropriées en fonction du niveau de risque afin de le protéger et elles ne sont jamais transmises à des tiers. Elles sont utilisées par l'ASBL pour informer les participants de formations ou d'événements organisés par l'ASBL ou auxquels celle-ci participe ou qu'elle soutient, ou d'autres informations à caractère professionnel ayant trait aux MARCS. Elles sont conservées durant une période de 10 ans à compter de la fin de la formation. Les participants peuvent, à tout moment, se désinscrire des courriers électroniques que leur adresse l'ASBL ou exercer leurs droits (accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité) en écrivant un mail à l'adresse info@s-mediation.be. Par leur inscription à la formation, les participants communiquent expressément leur accord pour la conservation et l'utilisation de ces données aux fins indiquées ci-dessus.

8. Droit à l'image : Sauf mention expresse du participant, celui-ci accepte que l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social utilise toutes les images prises pendant les formations, pour sa communication et publicité.

9. Règlement des litiges : Les parties s'engagent, avant toute saisine de juridictions, à recourir à une résolution amiable de leur conflit, en recourant à la médiation, et en participant à une séance au moins de médiation. Le médiateur sera choisi de commun accord ou à défaut par la partie la plus diligente.

Les relations contractuelles de l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social avec le participant sont régies par le droit belge à l'exclusion de tout autre droit.

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de l'ASBL Médiation et Conciliation en droit social avec le participant est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux francophones de Bruxelles.

La médiation en entreprise

Formation continue de 14h

ASBL Médiation et Conciliation en droit social

AU PLAISIR
DE VOUS Y
VOIR

La Panne

LE 29 & 30
SEPTEMBRE
2022



"La chose la plus importante en communication,
c'est d'entendre ce qui n'est pas dit."

Peter Drucker